

# RECUPERATION - RECYCLAGE

Ferraille - Métaux - Démolition

Location de Benne

Broyeur V.H.U. agréé



www.menut.fr

**Monsieur le Préfet du Loiret**

181, rue de Bourgogne

45064 ORLEANS

Recommandé avec AR

Saint Pierre des Corps, le 05 août 2019

**Objet :** Demande d'autorisation environnementale – Projet d'aménagement d'une plateforme de tri, transit et regroupement de déchets de métaux et d'un centre VHU sur la commune de SAINT CYR EN VAL – Réponse de l'exploitant

**Courrier de référence :** S3IC : 100.13542 DDAEU - RACNO

Monsieur Le Préfet,

Les Ets J. MENUT ont déposé le 6 juin 2019 le dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour le site situé au 383, rue du Rond d'Eau à SAINT CYR EN VAL (45590). Les Ets J. MENUT accusent réception du courrier adressé par la DREAL en date du 16 juillet 2019 (Cf. Annexe I). Ce courrier faisant état d'insuffisances du dossier de demande d'exploiter.

M. GROSSET Johan, responsable QSE des Ets J. MENUT, avait répondu à cette demande de compléments par mail à M. NOIRJEAN David et M. MIOSSEC Vincent de la DREAL Centre val de Loire – UD 45 – Subdivision Loiret 2, en date du 19 juillet 2019.

Ce présent courrier a pour but de retranscrire les compléments apportés nécessaires à la régularisation du dossier de demande d'autorisation d'exploiter des Ets J. MENUT pour le projet sur la commune de SAINT CYR EN VAL.

1/4

## VENDÔME

Z.I., 21 rue Jacques Coeur  
41100 SAINT-OUEN  
Tél. 02 54 77 11 37  
Fax 02 54 73 12 07  
vendome@menut.fr

## TOURS

Z.I. des Yvaudières  
3 rue de la Motte  
37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Tél. 02 47 63 23 73  
Fax 02 47 44 06 31  
tours@menut.fr

## CHARTRES

9, rue René Cassin  
28000 CHARTRES  
Tél. 02 37 34 43 51  
Fax 02 37 34 11 96  
chartres@menut.fr

## BOURGES

Z.I. Ranion, Rue Balzac  
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
Tél. 02 48 65 06 06  
Fax 02 48 69 81 53  
bourges@menut.fr

## POITIERS

47, rue des Entreprises  
ZAC Saint Nicolas  
86440 MIGNE-AUXANCES  
Tél. 05 49 51 60 50  
Fax 05 49 44 02 16  
poitiers@menut.fr

Réponse de l'exploitant par rapport à l'annexe RACNO :

- **Garantie financière**

Le calcul du montant de la garantie financière est joint en annexe II.

- **Sondages géotechniques et évacuation des terres**

Il avait été demandé de fournir l'étude complète de la G2PRO vous la trouverez en annexe III.

Les terres marquées au plomb et au cuivre indiquées dans l'étude géotechnique, qui se trouvaient dans l'emprise de la fondation de la cisaille et de la grue électrique, sont toujours présentes sur le site sous forme d'un merlon sur la parcelle AT50 disposé en long de la limite de propriété avec la société SCI ROSSELIN. Sur les photos (annexe IV) le merlon des terres marquées au Pb et au Cu est à l'arrière-plan du petit merlon constitué de terre végétale de la parcelle AT50.

Les deux merlons sont bien distincts l'un de l'autre. L'utilisation de la parcelle n°50 n'étant pas prévue à court terme, la situation va perdurer au moins sur les cinq premières années d'exploitation.

- **Moyens de lutte contre l'incendie**

- a) Poteaux incendie :

- i. Poteau incendie rue du Rond d'eau :

Il n'est pas disposé 300m à l'Ouest de l'entrée de la parcelle du projet, mais juste sur le trottoir en face de l'entrée principale du site.

Voir les photos jointes (Annexe V). (confusion entre numéro du PI et adresse du point du PI dans le dossier DAE !)

- ii. Poteau incendie privé du projet MENUT (Pièce jointe):

Il est alimenté par un tuyau de diamètre DN150 et non pas DN100. Il dispose alors d'une capacité de 186m<sup>3</sup>/h sous 1bar

Ce sont les variations des études détaillées lors de la réalisation qui ont générées les modifications par rapport au dossier d'origine.

Le poteau n'est pas alimenté depuis le surpresseur mais directement depuis le réseau public via un ensemble clapet disconnecteur.

L'alimentation en eau du site du projet (Voir devis Orléanaise des Eaux n°1308712 joint) prévoit pour la lutte contre l'incendie :

- Une alimentation depuis le réseau de distribution public en DN200.
- Un réseau isolé par un clapet disconnecteur en DN100 pour alimenter le surpresseur du réseau des RIA distribués sur le site
- Un réseau isolé par un clapet disconnecteur en DN150 pour alimenter le poteau incendie privé au nord des bâtiments.

b) La cuve de 150m<sup>3</sup> est indiquée sur le plan de masse du dossier (Plan de masse des activités – Surfaces d'exploitation). Elle est enterrée et est constamment accessible depuis la plateforme au nord des bâtiments. Elle est disposée en rive des voies de circulation intérieures de la plateforme. Elle est équipée d'un trou d'homme à partir duquel il y a accès au volume stocké pour le pomper. Une fois l'ensemble réalisé, un dossier de récolement du réseau Incendie de l'ICPE sera envoyé aux services du SDIS du Loiret.

c) 1er Règle de garantie de débit en fonctionnement simultané soit :

L'exploitant ne dispose pas des données techniques du réseau public pour pouvoir répondre à la question de savoir si les deux poteaux n°104 public et privé - Menut, peuvent garantir le débit annoncé avec un fonctionnement simultané, car il ne connaît pas les réserves d'ouverture du maillage du réseau de distribution public de la ZA du Parc de la SAUSSAYE.

C'est un dossier d'étude qu'il faut demander auprès des services techniques de Orléans Métropole. Les données techniques de la capacité disponible au point de livraison n'ont pas été communiquées par Orléans métropole. La réponse ne peut être espérée qu'au troisième trimestre 2019. L'exploitant fait la demande.

En tout état de cause il est également prévu de faire les essais au troisième trimestre 2019 pour le poteau privé dès lors que le site aura été raccordé dans le cadre de l'exécution du devis précité.

d) 2nd Règle de garantie de débit en fonctionnement simultané soit :

i. 135m<sup>3</sup>/h à moins de 150m de tout point à défendre du site :

Pour la même raison que précédemment, l'exploitant ne peut pas répondre actuellement à cette question. Il faut attendre les données d'étude d'Orléans métropole sur le maillage du réseau et les capacités garanties au point de livraison. (Débit-Pression). Néanmoins, un cercle de 150m de rayon centré sur l'hydrant privé, embrasse la superficie totale de la propriété associée au poteau n°104 il y a même redondance sur la moitié SUD de la propriété.

ii. 90m<sup>3</sup>/h à moins de 400m de tout point à défendre du site : Compte tenu que la surface de la propriété s'inscrit dans un cercle de rayon de 150m, les disponibilités en eau dans la couronne des rayons de 150m à 400m, sont sur le domaine public ou privé extérieur à la société MENUT et théoriquement déjà répertorié dans le logiciel de gestion des points d'eau du SDIS dans le cadre du règlement départemental du Loiret RDDECI Loiret.

L'exploitant va donc questionner les services départementaux concernés du SDIS pour obtenir les disponibilités en points d'eau dans un cercle de 400m autour de la propriété MENUT du 383 rue du rond d'eau à St Cyr-en-Val.

Vous souhaitant bonne réception des éléments ci-dessus et dans l'attente de vos remarques,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations sincères.

Jean-MENUT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

COPIE POUR  
D.D.P.  
S.E.I.



PREFET DU LOIRET

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 16 juillet 2019

Unité départementale du Loiret

Monsieur le directeur  
Ets J. MENUT  
383, rue du Rond d'Eau  
45590 SAINT CYR EN VAL


Nos réf : DN n°733/2019

Affaire suivie par : David NOIRJEAN

[david.noirjean@developpement-durable.gouv.fr](mailto:david.noirjean@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 02 38 25 08 20

Courriel : [ud45.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud45.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Vérfifiée par : Vincent MIOSSEC 

S3IC : 100. 13542 DDAEU - RACNO

**Objet :** Demande d'autorisation environnementale – Projet d'aménagement d'une plateforme de tri transit et regroupement de déchets de métaux et d'un centre VHU sur la commune de Saint Cyr en Val.

**Ref :** Dossier déposé en préfecture du Loiret le 6 juin 2019

**PJ :** Relevé des insuffisances du dossier.

Monsieur

Par courrier du 6 juin 2019, les services préfectoraux ont accusé réception du dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement d'une plateforme de tri transit et regroupement de déchets de métaux et d'un centre VHU sur la commune de Saint-Cyr-en-Val.

Jugé complet le 6 juin 2019 par la direction départementale de la protection des populations, l'instruction de votre demande a été confiée à mes services.

Les activités projetées sur le site relèvent du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des installations classées.

Après examen de votre dossier, j'ai le regret de vous faire connaître que celui-ci n'est pas régulier.

Des éléments du dossier ne sont pas suffisamment développés pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier au cours de la procédure les caractéristiques du projet dans son environnement.

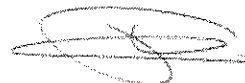
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.181-25 du code de l'environnement, le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1.

Un relevé des insuffisances est joint en annexe au présent courrier. A votre demande par courriel à l'adresse [ud45.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud45.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr), la présente annexe vous sera adressée sous format électronique.

Aussi, vous voudrez bien réunir sous **un délai de 1 mois** les éléments demandés pour répondre à M. le Préfet du Loiret. Je vous précise que le délai d'examen de votre dossier est suspendu à compter de la date figurant sur le présent courrier jusqu'à la réception de la totalité des éléments nécessaires, conformément aux dispositions de l'article R.181-16 du code de l'environnement.

Le dépôt de ces éléments ne préjuge pas de la décision prise par le préfet à l'issue de la procédure.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur,  
Le chef de l'unité départementale du Loiret



Jacques CONNESSON

Copie à : - SEIR  
- DDPP

## Annexe : Relevé des insuffisances du dossier

Les éléments du dossier devant être davantage développés afin de permettre au public et aux conseils municipaux consultés d'apprécier les principales caractéristiques du projet sont les suivants :

- **Calcul du montant des garanties financières établies en application de l'article L516-1 du code de l'environnement :**

L'évaluation du montant des garanties financières doit intégrer le coût d'évacuation et de traitement des pneumatiques et autres déchets d'activités économiques susceptibles d'être présents sur le site.

- **Sondages géotechniques et évacuation des terres :**

Une étude géotechnique a été réalisée en amont du projet. Les résultats d'analyse des prélèvements effectués doivent être joints au dossier. L'exploitant indique que les terres polluées ont été évacuées. Les justificatifs relatifs à l'évacuation et au traitement de ces terres polluées doivent également être joints au dossier.

- **Moyen de lutte contre l'incendie :**

L'étude de danger jointe au dossier indique que les besoins en eau d'extinction du site sont de 270 m<sup>3</sup>/h. Les moyens de lutte contre l'incendie référencés dans l'EDD sont les suivants :

- Un poteau incendie présent sur la voie « Rue du rond d'eau », implanté sur la voie publique à 300 m à l'ouest de l'entrée de la parcelle du projet. Il dispose d'une capacité de 148 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar ;
- 1 poteau incendie privé situé sur le site alimenté par un tuyau en DN100 depuis le réseau du parc de la Saussaye capable de fournir un débit de 130 m<sup>3</sup>/h grâce à un surpresseur à 8 bar installé au niveau d'un local réservé à la gestion de la connexion sur le réseau de la rue du Rond d'Eau.

- une cuve d'une capacité de 150 m<sup>3</sup> assure un débit capable de 70 m<sup>3</sup>/h sur deux heures.

Les moyens de lutte contre l'incendie privés (PI et réserve) n'étant pas connus du SDIS, ils doivent faire l'objet d'un recensement auprès de ce service.

De plus, l'exploitant doit préciser les caractéristiques de la réserve incendie de 150 m<sup>3</sup> (localisation, prise d'eau, dispositions envisagées pour garantir son accessibilité...)

L'exploitant doit préciser si les débits annoncés sur les deux PI sont garantis s'ils sont utilisés en même temps et en tout état de cause si en les débits suivants sont garantis lorsqu'ils fonctionnent en simultanés.

- 135 m<sup>3</sup>/h à moins de 150 m de tout point à défendre du site
- 90 m<sup>3</sup>/h à moins de 400 m de tout point à défendre du site

**CALCUL DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES - ETS J. MENUT PROJET - SAINT CYR-EN-VAL**

<b>Date</b>	Rédacteur:	<input type="text"/>	Cases à remplir	<input type="text"/>	Cases pré-remplies	<input type="text"/>	Cases avec calcul automatique
18/07/2019	Johan GROSSET						

<b>Coefficient pondérateur - coûts liés à la gestion du chantier</b>		
$S_c$	1,1	$S_c =$ 1,1

<b>Indice d'actualisation des coûts</b>					
$\alpha$	index <sub>0</sub>	TP01 au 01/01/2011	667,7	$\alpha = \frac{Index}{Index_2} \times \frac{Index_1}{Index_0} \times \frac{(1+TVA_R)}{(1+TVA_0)}$	$\alpha =$ 1,12
	TVA <sub>0</sub>	TVA au 01/01/2011 (%)	19,6		
	index1	TP01 au 01/09/2014	700,5		
	TVA1	TVA au 01/09/2014 (%)	20		
	index2	TP01 au 01/10/2014	106,5		
	TVA2	TVA au 01/10/2014 (%)	20		
	Index	TP01 au jour du calcul*	111,6		
		Mois-Année de l'Index TP01 retenu	avr.-19		
	TVA <sub>R</sub>	TVA au jour du calcul (%)	20		
		* cf. IRSEE - Index général tous travaux (TP01)			
	Indice TP01 base Août 2017 paru au JO le 15/11/2017				

<b>Mesure de gestion des déchets et produits dangereux</b>					
$M_E$	Q <sub>1</sub>	Qté de produits dangereux et déchets dangereux à traiter / éliminer (t ou l) autre que les huiles et carburants gazole et GNR		$M_e = \sum_n Q_n \times (C_{trn} \times d_n + C_n)$	$M_E =$ 7841
	Q <sub>2</sub>	Qté de déchets non dangereux à traiter / éliminer (t ou l)			
	Q <sub>3</sub>	Qté de déchets inertes à traiter / éliminer (t ou l)			
	C <sub>TR</sub>	Coûts de transport /km (€/km)			
	d <sub>1</sub>	Distance pour l'élimination des déchets Q <sub>1</sub> (km)			
	d <sub>2</sub>	Distance pour l'élimination des déchets Q <sub>2</sub> (km)			
	d <sub>3</sub>	Distance pour l'élimination des déchets Q <sub>3</sub> (km)			
	C <sub>1</sub>	Coût pour les opérations de gestion avant élimination des déchets Q <sub>1</sub> (€)			
	C <sub>2</sub>	Coût pour les opérations de gestion avant élimination des déchets Q <sub>2</sub> (€)			
	C <sub>3</sub>	Coût pour les opérations de gestion avant élimination des déchets Q <sub>3</sub> (€)			
	C <sub>DSH</sub>	Coût pour la gestion complète des déchets issus du déboureur - séparateurs Hydrocarbures	5761,56		
	Autres	Coûts calculés en tableau annexe	2079,19		

*Le calcul des coûts inclut la quantité maximale de déchets pouvant être entreposés sur le site prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation (ou à défaut quantité maximale estimée par l'exploitant qui sera ensuite prescrite par arrêté préfectoral)*

*\*Important: Coût unitaire de gestion égal à 0 pour les produits dangereux et déchets pouvant être vendus ou enlevés du site gratuitement compte tenu de l'historique de gestion, de leurs caractéristiques et de leurs conditions de stockage et de surveillance*

*Lorsque vous avez plusieurs typologies de déchets, vous pouvez utiliser le tableau annexe.*

*Ne pas oublier les coûts de gestion de vidange du déboureur - séparateur à hydrocarbures (éventuellement selon devis forfaitaire) Il y a deux gros séparateurs à nettoyer deux fois par an plus un canal de décantation à curer et un poste de relevage à laver.*

*\* 340euros / séparateurs; 340euros / déboueurs; 305euros/ bassin de rétention; 305euros / poste de relevage et 214euros / tonnes de boues d'hydrocarbures donc: 340\*3+340\*3+305\*305+214\*14,54 = 5761,56*

<b>Neutralisation des cuves enterrées</b>					
$M_I$	Présence de cuve(s) enterrée(s)		oui	$M_i = \sum_{\text{nombre de cuves}} C_n + P_b \times V$	$M_I =$ 12200
	C <sub>N</sub>	Coût de préparation et nettoyage (€)	2 200		
	Nombre de cuves		2		
	P <sub>B</sub>	Prix du m <sup>3</sup> de béton (€)	130		
	V <sub>1</sub>	volume (m <sup>3</sup> ) cuve n°1	30		
	V <sub>2</sub>	volume (m <sup>3</sup> ) cuve n°2	30		
	V <sub>3</sub>	volume (m <sup>3</sup> ) cuve n°3			
	V <sub>4</sub>	volume (m <sup>3</sup> ) cuve n°4			
	V <sub>5</sub>	volume (m <sup>3</sup> ) cuve n°5			

<b>Interdictions / limitations d'accès au site</b>					
$M_C$	Présence d'une clôture pendant le fonctionnement normales activités		oui	$M_c = P \times C_c + n_p \times P_p$	$M_C =$ 225
	P	Périmètre de la parcelle (m)			
	C <sub>c</sub>	Coût du linéaire de clôture (€)	50		
	Nombre d'entrées du site		2		
	n <sub>p</sub>	Nombre de panneaux à poser	15		
	P <sub>p</sub>	Prix unitaire d'un panneau (€)	15		

Un portail de 12m et un portail de 16m Périmètre clôturé: 764m

<b>Surveillance des effets sur l'environnement</b>					
$M_S$	N <sub>i</sub>	Nombre de piézomètres déjà installé sur le site	0	$M_s = N_p \times (C_p \times h) + (N_i + N_p) \times C + C_d$	$M_S =$ 37200
	N <sub>p</sub>	Nombre de piézomètres à installer	4		
	C <sub>p</sub>	Coût unitaire /m de chaque piézo (€/m)	300		
	h	profondeur (m) des piézomètres	6		
	Coût d'installation de piézomètres		7200		
	C	Contrôle qualité des eaux par piézomètre	2000		
	Coût de contrôle et interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe		8000		
	C <sub>d</sub>	Coût diagnostic de pollution des sols (€)	22000		

La superficie du terrain est de 23460m<sup>2</sup> au cadastre dont 17830m<sup>2</sup> affectés à l'exploitation. Quatre piézomètres sont prévus dans le calcul - Ils ont une profondeur d'au moins 6m pour correspondre au §4.3.1 Piézométrie de l'étude G2 AVP



### Surveillance du site - Gardiennage ou autre dispositif équivalent

M <sub>G</sub>	Proposition de surveillance du site assuré par gardiennage		non	$M_G = C_G \times H_G \times N_G \times 6$ <p>Objet de la surveillance du site :</p> <p>Pendant 6 mois, assurer la mise en sécurité du site et empêcher toute intrusion du site et tout risque d'accident avec pour conséquences la mort d'une personne ou le déversement de substances ou déchets dangereux.</p> <p>Surveillance proposée par gardiennage.</p> <p>L'exploitant peut proposer un dispositif équivalent (vidéosurveillance + intervention en cas d'intrusion...) Proposition d'un autre système équivalent: en plus de la surveillance à distance par caméras et détecteurs d'intrusion, il y a une ronde journalière plus un ronde de levée de doute en cas d'alarme demandée par la société de télésurveillance. Ceci représente un coût de : 22€/ronde x 180 jours = 3960€ plus une levée de doute 1 fois / mois soit 132€ total= 4092€</p>	M <sub>G</sub> = 4886,1
	C <sub>G</sub>	Coût horaire moyen (€/h)	40		
	H <sub>G</sub>	Nb d'heures de gardiennage / mois			
	N <sub>G</sub>	Nb de gardiens nécessaires			
		Nb de mois	6		
	Proposition de surveillance du site assuré par vidéosurveillance à distance et intervention en cas d'intrusion		oui		
	Existence de camera de vidéosurveillance sur le site		oui		
	Si nécessaire, Coût d'installation de caméras de vidéosurveillance				
	Coût de surveillance à distance pendant 6 mois et intervention rapide en cas d'intrusion		794,1		
	Proposition d'un autre dispositif équivalent		oui		
Coût du dispositif équivalent		4092			

$$M = S_C \times [M_E + \alpha \times (M_I + M_C + M_S + M_G)]$$

$$M = 75783$$

Obligation de constitution des garanties financières : > 100k€?

**NON**

**Mesure de gestion des déchets et produits dangereux**

Types de produits dangereux / déchets à évacuer et à traiter / éliminer	Qn	unité	Coût de transport Ctr	Distance à parcourir dn	Coût de traitement / élimination Cn	Sous-Total
		t ou l	€/km/t ou l	km	€/t ou l	€
Huile moteur IGOL PROTRUCK 130X 10W40	208	l			0	0,00
Huile hydraulique UNIL OPAL HFM46	208	l			0	0,00
Huile BV IGOL GEAR S80W90	208	l			0	0,00
Huile PONT IGOL GEAR S85W140	208	l			0	0,00
Huile hydraulique UNIL OPAL HFM32		l			0	0,00
Huile hydraulique UNIL OPAL HFM46	800	l			0	0,00
Huile hydraulique UNIL OPAL HFM68		l			0	0,00
Huile hydraulique réducteur grade 220		l			0	0,00
Graisse perfect EP	0,053	t			0	0,00
Graisse perfect EP2	0,053	t			0	0,00
Graisse BLACK G	3	l			0	0,00
ELIMINATION DE TOUTES LES HUILES NEUVES	1	Rotation			204	204,00
Liquide de lave glace neuf pour camions et pelles	0,208	t			210	43,68
liquide de refroidissement neuf pour camions et pelle	0,208	t			210	43,68
Liquide de refroidissement et lave glace de la dépollution	1	t			210	210,00
Carburants propre en mélange GO & SP de la dépollution	4	t			0	0,00
Carburants usagés et mélangés de la dépollution	1	t			180	180,00
huile noires de la dépollution	1	Rotation			70	70,00
liquide de frein de la dépollution	0,03	t			260	7,80
Gaz frigorigène R134a	0				0	0,00
Pneus *	20	t			0	0,00
filtre à carburant et à huiles	2	fûts			230	460

TOTAL 1219,16

\* Les pneus sont repris par SBVPU gratuitement. Le nombre de pneus repris équivaut au nombre de VHU de la déclaration ADEME fois 4,5

**Mesure de gestion des déchets et produits NON - dangereux**

Types de produits non- dangereux / déchets à évacuer et à traiter / éliminer	Qn	unité	Coût de transport Ctr	Distance à parcourir dn	Coût de traitement / élimination Cn	Sous-Total
		t ou l	€/t	km	€/t ou l	€
Trois benne de DIB à valeur négative à évacuer en ISDND	9,21	t	13,38		80	860,03
3 x 3,07Tonnes					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
					0	0,00
TOTAL						860,03

TOTAL DANGEREUX ET NON DANGEREUX

2079,19

# menut

## Création d'un centre VHU

383 rue du Rond d'Eau  
SAINT-CYR-EN-VAL (45)

Dossier OOR2.I.0511-2 – Indice 5 du 07/11/2018

Étude géotechnique de conception (G2)  
Phase Projet – G2 PRO



Agence d'Orléans • ZAC des Montées – 5, rue de l'Industrie – 45073 ORLEANS  
Tél. 33 (0) 2 38 56 55 52 • Fax 33 (0) 0 38 51 19 44 • [cebtp.orleans@groupeginger.com](mailto:cebtp.orleans@groupeginger.com)

 **GINGER**  
CEBTP



MENUT ST CYR EN VAL : Merlon terres marquées au Pb et au Cu.



MENUT ST CYR EN VAL : Merlon terres marquées au Pb et au Cu au deuxième plan.  
Terre végétale au premier plan.

JUILLET 2019

Dossier n° : 1308712

Page 1 / 3

Devis établi le : 01/07/2019

Votre Contact : JA-FD

MENUT RECYCLAGE  
 A L'ATTENTION DE M. ALEXANDRE PERVEN  
 RUE DU COLOMBIER  
 37700 ST PIERRE DES CORPS

**ORIGINAL DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 927798-1**

Adresse des travaux  
 383 RUE DU ROND D'EAU  
 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

Désignation et observations  
 BRANCHEMENT INCENDIE DN 200 AVEC COMPTEUR DN  
 150, DN 100 et DN 20 + SUPPRESSION BRANCHEMENT

Référence contrat : Bordereau complémentaire eau potable						
Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. en euros	Total HT en euros	Tx TVA
1.01	Indemnité forfaitaire d'installation de chantier, comprenant : le déplacement du personnel, la mise à disposition du matériel, les enquêtes auprès des services de voiries et concessionnaires, etc...	Unité	1	253,82	253,82	20 %
1.03-a2	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire. Zone Rurale : Pour canalisation de 150 mm à 250 mm.	Mètre linéaire	15	18,96	284,40	20 %
1.11	Evacuation des déblais excédentaires en décharge (non compris les droits de décharge).	Mètre cube	15	11,44	171,60	20 %
1.13	Dépose de bordures trottoir ou caniveau.	Mètre linéaire	2	10,01	20,02	20 %
1.14-02	Démolition de chaussée ou trottoir nécessitant un découpage au marteau-piqueur. Dallage Béton ou Bitumineux < 20 cm.	Mètre carré	7	33,81	236,67	20 %
1.16-05	Réfection provisoire ou définitive de chaussées ou trottoirs : Enrobé froid, épaisseur 0.05 m.	Mètre carré	7	52,36	366,52	20 %
1.16-08	Réfection provisoire ou définitive de chaussées ou trottoirs : Enrobé chaud, épaisseur 0.07 m.	Mètre carré	7	82,84	579,88	20 %
1.18-01	Repose bordure de trottoir sans fourniture : Bordure béton.	Mètre linéaire	2	47,78	95,56	20 %
1.20-02	Plus value pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs ou autres ouvrages rencontrés dans la fouille. Pour un ouvrage d'un diamètre supérieur à 0.50 m.	Unité	4	93,75	375,00	20 %
1.21-01	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai : sable.	Mètre cube	6	44,63	267,78	20 %
1.21-02	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai : tout-venant.	Mètre cube	4,5	46,02	207,09	20 %
1.21-03	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai : calcaire.	Mètre cube	4,5	51,45	231,53	20 %
1.22-06	Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation en Fonte standard, à joint type 2GS. Pour un diamètre nominal de 200 mm.	Mètre linéaire	15	92,07	1.381,05	20 %
1.26-04	Fourniture et pose en tranchée ouverte d'un robinet vanne à opercule caoutchouc non compris la bouche à clé mais y compris toutes sujétions : d'un diamètre nominal de 100 mm.	Unité	2	425,76	851,52	20 %



MENUT ST CYR EN VAL – Poteau Incendie n°104



MENUT ST CYR EN VAL – Poteau Incendie sur le trottoir en face l'entrée principale (Vue 1)



MENUT ST CYR EN VAL – Poteau Incendie sur le trottoir en face l'entrée principale (Vue 2)

JUILLET 2019



Poteau incendie privé - MENUT ST CYR-EN-VAL

Juillet 2019